

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 13 mars 2019, à 18h30, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Sébastien Desgagnés
Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux
M. Robin Cotnoir
Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

Monsieur le conseiller Réal Crête est absent.

2019-03-13-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet PIIRL – Travaux de forage et analyse en laboratoire
3. Période de questions
4. Levée

Adopté.

2019-03-13-02 : PROJET PIIRL – TRAVAUX DE FORAGE ET ANALYSE EN LABORATOIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a déposé une demande de subvention dans le cadre du programme PIIRL pour les chemins Saint-Jacques et des Côtes ;

ATTENDU QU'une résolution concernant l'élaboration des plans et devis a été adoptée le 19 février dernier ;

ATTENDU QUE la consultante en génie avait besoin d'informations plus techniques afin d'élaborer un plan et devis plus juste ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a reçu trois soumissions

Fournisseur	Montant (taxes en sus)
Englobe	7 200\$
EXP.	7 490\$
FNX Innov	7 000\$

;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M

S

no de résolution
ou annotation

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité d'accorder le mandat des travaux de forage et des analyses de laboratoire à FNX Innov pour le montant de 7 000\$, taxes en sus.

Adopté.

2019-03-13-03 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-03-13-04 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Madame la conseillère Sylvie Fauteux propose la levée de l'assemblée à 18h36.

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.